

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE1160

présenté par

M. Nury, M. Rolland, Mme Gruet, Mme Louwagie, M. Viry, M. Jean-Pierre Vigier,
M. Emmanuel Maquet, Mme Bazin-Malgras, Mme Frédérique Meunier, M. Neuder,
Mme Anthoine, M. Bourgeaux, Mme Dalloz, M. Bazin et M. Ray

à l'amendement n° CE|981 du Gouvernement

ARTICLE 3

Substituer à chaque occurrence du mot :

« renouvelables »,

le mot :

« bas carbone ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce sous amendement, le législateur entend orienter les discussions sur les énergies "bas carbone" plutôt que "renouvelables".

L'urgence est de continuer de décarboner notre électricité. Ce changement sémantique est important.